

Répartition et barres des congés formation pour la rentrée 2011-2012

Vous trouverez ci-dessous les barres du dernier proposé dans chaque corps.

46 ETP correspondant à 552 mois de congé formation.

Le « contingent recteur » s'élève cette année à 4 congés formation qui correspondent à un total de 36 mois (sur les 4 CF, un aurait pu l'obtenir au barème sans figurer obligatoirement sur cette liste). Ces quatre congés correspondent à des dossiers de reconversion.

CORPS	Nombre de collègues ayant obtenu le CF	Nombre de mois de congé attribués	Barème	nombre d'admissibilité	Echelon	Demandes antérieures non satisfaites	AGS (ancienneté générale de service)	Age
REGES	6	60	14	0	6	X	X	X
RTIFIES	54	356	15	0	9	10	17	X
OP	1	10	15	X	X	X	X	X
IE	2	20	13	X	X	X	X	X
EN (non contractuels)	1	10	Un seul demandeur					
S	6	40	15	0	9	6	non communiquée	X
A	0	0	Aucun demandeur					
GC	0	0	Aucun demandeur					
P	9	66	13	0	8	X	X	X

X : critère n'ayant pas servi au départage

L'administration doit prendre contact avec chaque candidat retenu et vérifier les pièces justifiant son barème. S'il s'avérait que les pièces ne permettent pas de confirmer le barème, l'administration passera à la liste complémentaire.

Nous publierons donc ultérieurement les barres définitives après vérification des pièces justificatives.